



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
SERVICE ETAT CIVIL

**PARRAINAGE CIVIL**  
**Pièces à fournir**

- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant datant de moins de 3 mois.
- Livret de famille.
- Photocopie des pièces d'identité de la marraine et du parrain.
- Pièces d'identité des parents.
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

**POUR DÉPOSER VOTRE DOSSIER :**  
**VEUILLEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS AU 01.48.79.63.51 ou 65.52**  
**UN MOIS AVANT LA DATE PRÉVUE DU PARRAINAGE**

**LA DATE ET L'HEURE SERONT FIXÉES LORS DU DÉPÔT DU DOSSIER**  
**LES CEREMONIES AURONT LIEU LE SAMEDI MATIN UNIQUEMENT A PARTIR DE 10 HEURES**